Docusign Envelope ID: 3FE8E9C5-55CD-4B27-9046-4D0904AAB1A7

KAPITALE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL SOCIAL : 3.262.600 EUROS

SIEGE SOCIAL : 5 Boulevard Georges MELIES – 94350 VILLIERS SUR MARNE

LISTE DES APPORTEURS DE NUMERAIRE
ETAT DES SOMMES VERSEES PAR CHACUN D'EUX

NOM, PRENOM, DOMICILE DES FUTURS ASSOCIES	SOUSCRIPTION	LIBERE	ACTIONS
- **KOESIO GROUPE** 53 avenue des Langories 26000 VALENCE RCS ROMANS 430.355.495	120 €	120 €	120
	120 €	**120 €**	**120**

TOTAL DES VERSEMENTS CORRESPONDANT A LA TOTALITE DES 120 ACTIONS LIBEREES EN NUMERAIRE ET SOUSCRITES EN TOTALITE

La présente liste et le présent état sont certifiés par la société SKOOL and Co, future associée.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties reconnaissent que le présent Contrat est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en place par DocuSign, prestataire de services de confiance qualifié au sens du Règlement eIDAS, garantissant le lien entre chaque signature avec le présent Contrat auquel elles s'attachent, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Les Parties reconnaissent que le présent Contrat a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra leur être valablement opposé.

Les Parties reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et sont d'accord pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent Contrat par le service DocuSign (www.docusign.com) ; en conséquence, les Parties reconnaissent et acceptent que la date et l'heure indiqués sur le certificat électronique prévaudront entre elles et qu'elles seront opposables aux tiers.

Les Parties reconnaissent que (i) l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite dès lors que le présent Contrat signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que (ii) ce procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil.

Le présent article constitue une convention de preuve au sens de l'article 1368 du Code civil.

La société SKOOL and Co
Son Président, Monsieur Didier BRASSAERT

30.10.2024

Signé par :
Didier BRASSAERT
F33677B9432F451...